



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 121/2025  
SÉANCE N° 5 DU 24 NOVEMBRE 2025

### PROVISIONNEMENT COMPTE ÉPARGNE TEMPS 2025

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2025, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

#### Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort (à partir de 18 h 18), Gwenaël Poisson, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 28), Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 12), Nicolas Deulofeu (jusqu'à 20 h 22), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris, Béatrice Ferron (à partir de 18 h 40), Geoffrey Begon (à partir de 18 h 26), Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 23), Marjorie François (à partir de 18 h 16), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi, Christine Drogue, Sébastien Buron, Noémie Coquereau, Samia Soltani, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle (à partir de 18 h 12), Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocail, Gérard Travers, Vincent Paillard, Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borda (jusqu'à 20 h 15), Pierre Besançon (jusqu'à 20 h 15), Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet (à partir de 18 h 24), Olivier Barré, Dominique Gallacier (jusqu'à 20 h 22) et Michel Rocherullé (jusqu'à 19 h 54).

#### Étaient absents ou excusés

Anthony Roullier, Fabienne Le Ridou, Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huaumé, James Charbonnier, Michel Paillard

#### Étaient représentés

Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Béatrice Ferron a donné pouvoir à Geoffrey Begon (à partir de 18 h 26 et jusqu'à 18 h 40), Caroline Garnier a donné pouvoir à Christine Drogue, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Patrice Morin, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Henri Renié a donné pouvoir à Samia Soltani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Mickaël Marquet a donné pouvoir à Vincent Paillard, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borda.

François Berrou et Nicole Bouillon ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 26 novembre 2025.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025**

**PROVISIONNEMENT COMPTE ÉPARGNE TEMPS 2025**

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L2121-29, L5211-1,

Vu le code des communes, livre IV,

Considérant les 2 804, 50 jours épargnés sur les comptes épargne temps pouvant faire l'objet d'une indemnisation financière au 31 décembre 2024,

Que ces jours se répartissent de la manière suivante : 795, 5 jours pour les catégories A, 928, 50 jours pour les catégories B et 1 080, 50 jours pour les catégories C,

Que ces jours représentent un total de 301 856, 50 €,

Qu'il a été provisionné sur l'année 2024, une provision fondée par prudence sur les chiffres de 2023, de 214 360, 00 €,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Il est constitué une provision de 301 856, 50 € représentant 100 % du montant des jours épargnés payables constatés au 31 décembre 2024.

Budget	Nombre de jours	Montant
Principal (01)	2 199, 50	246 413, 00 €
Transports (05)	13, 00	1 950, 00 €
Déchets (06)	467, 50	39 758, 00 €
Eau (09)	100, 50	11 624, 50 €
Assainissement (11)	24, 00	2 111, 00 €
Total	2 804, 50	301 856, 50 €

**Article 2**

Il est repris une provision de 214 360, 00 € représentant 100 % du montant des jours épargnés payables constatés au 31 décembre 2023.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet

**Article 4**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault